
 Maîtrise d'ouvrage EUROPEAN HOMES 231 10-12, Place Vendôme 75001 PARIS Tél : 01.44.50.13.13 Fax : 01.44.50.13.00	 Maîtrise d'œuvre d'exécution INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS 10-12, Place Vendôme 75001 PARIS Tél : 01.44.50.13.13 Fax : 01.44.50.13.00

HERIC

LE PARC DE CHARLOTTE

Logements intermédiaires

NOTICE DESCRIPTIVE

VENTE VEFA

ARTICLE 18 DU DECRET 671166

DU 22 DECEMBRE 1967, JO DU 29 JUIN 1968

ARRETE AU 22 DECEMBRE 1968

Indice	Libellé	Date
0	Emission initiale	10/06/2022
1	Version mise à jour	19/07/2023
2	Version définitive	27/11/2023
ENTITE EMETTRICE EUROPEAN HOMES 231 10 – 12, Place Vendôme 75001 PARIS	Etabli par : Visa : Vérifié par : Visa :	Approuvé Techniquement par : Date : Visa : Groupe Qualité 23/07/03 Validé projet par : Date : Visa :

Numérotation	Nom du fichier	Echelle
	Notice descriptive VEFA libre - ind 2	NEANT

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	6
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.1.1	<i>Fouilles.....</i>	6
1.1.2	<i>Fondations.....</i>	6
1.2	MURS ET OSSATURE.....	6
1.2.1	<i>Murs du sous-sol.....</i>	6
1.2.2	<i>Murs de façades (aux divers niveaux).....</i>	6
1.2.3	<i>Murs pignons.....</i>	6
1.2.4	<i>Murs mitoyens.....</i>	6
1.2.5	<i>Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs).....</i>	6
1.2.6	<i>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).....</i>	7
1.2.7	<i>Murs ou cloisons séparatifs.....</i>	7
1.3	PLANCHERS.....	7
1.3.1	<i>Planchers sur étage courant.....</i>	7
1.3.2	<i>Planchers sous terrasse.....</i>	7
1.3.3	<i>Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés.....</i>	7
1.3.4	<i>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....</i>	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.4.1	<i>Entre pièces principales.....</i>	7
1.4.2	<i>Entre pièces principales et pièces de service.....</i>	7
1.5	ESCALIERS.....	7
1.5.1	<i>Escaliers.....</i>	7
1.5.2	<i>Escaliers de secours.....</i>	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	7
1.6.1	<i>Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.....</i>	7
1.6.2	<i>Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.....</i>	7
1.6.3	<i>Conduits d'air frais.....</i>	8
1.6.4	<i>Conduits de fumée de chaufferie.....</i>	8
1.6.5	<i>Ventilation haute de chaufferie.....</i>	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.7.1	<i>Chutes d'eaux pluviales.....</i>	8
1.7.2	<i>Chutes d'eaux usées.....</i>	8
1.7.3	<i>Canalisations en sous-sol.....</i>	8
1.7.4	<i>Branchements aux égouts.....</i>	8
1.8	TOITURES.....	8
1.8.1	<i>Charpente, couverture et accessoires.....</i>	8
1.8.2	<i>Etanchéité et accessoires.....</i>	8
1.8.3	<i>Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....</i>	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.1.1	<i>Sols et plinthes des pièces principales.....</i>	9
2.1.2	<i>Sols et plinthes des pièces de service.....</i>	9
2.1.3	<i>Sols des balcons, loggias et séchoirs.....</i>	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	9
2.2.1	<i>Revêtements muraux des pièces de service.....</i>	9
2.2.2	<i>Revêtements muraux dans autres pièces.....</i>	9
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	9
2.3.1	<i>Plafonds des pièces intérieures.....</i>	9
2.3.2	<i>Plafonds des séchoirs à l'air libre.....</i>	9
2.3.3	<i>Plafonds des loggias.....</i>	9
2.3.4	<i>Sous face des balcons.....</i>	9
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	10

<p>NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>

2.4.1	<i>Menuiseries extérieures des pièces principales.....</i>	10
2.4.2	<i>Menuiseries extérieures des pièces de service.....</i>	10
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	10
2.5.1	<i>Pièces principales</i>	10
2.5.2	<i>Pièces de service</i>	10
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	10
2.6.1	<i>Huisserie et bâtis.....</i>	10
2.6.2	<i>Portes intérieures</i>	10
2.6.3	<i>Impostes en menuiseries.....</i>	10
2.6.4	<i>Portes palières.....</i>	10
2.6.5	<i>Portes de placards.....</i>	10
2.6.6	<i>Portes de locaux de rangement</i>	11
2.6.7	<i>Moultures et habillages</i>	11
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	11
2.7.1	<i>Garde-corps et barre d'appuis.....</i>	11
2.7.2	<i>Grilles de protection des baies.....</i>	11
2.7.3	<i>Ouvrages divers.....</i>	11
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE	11
2.8.1	<i>Peintures extérieures et vernis</i>	11
2.8.2	<i>Peintures intérieures</i>	12
2.8.3	<i>Papiers peints.....</i>	12
2.8.4	<i>Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.).....</i>	12
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	12
2.9.1	<i>Equipements ménagers.....</i>	12
2.9.2	<i>Equipements sanitaires et plomberie.....</i>	12
2.9.3	<i>Equipements électriques.....</i>	13
2.9.4	<i>Chauffage, cheminées, ventilations</i>	13
2.9.5	<i>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement</i>	14
2.9.6	<i>Equipement de télécommunication.....</i>	14
2.9.7	<i>Autres équipements</i>	14
3	ANNEXES PRIVATIVES	15
3.1	RANGEMENTS EXTERIEURS.....	15
3.1.1	<i>Murs et cloisons</i>	15
3.1.2	<i>Plafonds.....</i>	15
3.1.3	<i>Sols.....</i>	15
3.1.4	<i>Portes d'accès</i>	15
3.1.5	<i>Ventilation naturelle.....</i>	15
3.1.6	<i>Equipement électrique.....</i>	15
3.2	BOX ET PARKING COUVERT.....	15
3.2.1	<i>Murs ou cloisons</i>	15
3.2.2	<i>Plafonds.....</i>	15
3.2.3	<i>Sols.....</i>	15
3.2.4	<i>Porte d'accès.....</i>	15
3.2.5	<i>Ventilation naturelle.....</i>	15
3.2.6	<i>Equipement électrique.....</i>	15
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	15
3.3.1	<i>Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)</i>	15
3.3.2	<i>Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel).....</i>	15
3.3.3	<i>Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel).....</i>	15
3.3.4	<i>Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel).....</i>	15
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	16
4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	16
4.1.1	<i>Sols.....</i>	16
4.1.2	<i>Parois.....</i>	16
4.1.3	<i>Plafonds.....</i>	16
4.1.4	<i>Eléments de décoration</i>	16

<p>NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>

4.1.5	<i>Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble</i>	16
4.1.6	<i>Boîte aux lettres et à paquets</i>	16
4.1.7	<i>Tableau d'affichage</i>	16
4.1.8	<i>Chauffage</i>	16
4.1.9	<i>Equipement électrique</i>	16
4.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	16
4.2.1	<i>Sols</i>	16
4.2.2	<i>Murs</i>	16
4.2.3	<i>Plafonds</i>	16
4.2.4	<i>Eléments de décoration</i>	16
4.2.5	<i>Chauffage</i>	16
4.2.6	<i>Portes</i>	16
4.2.7	<i>Equipement électrique</i>	16
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	16
4.3.1	<i>Sols</i>	16
4.3.2	<i>Murs</i>	17
4.3.3	<i>Plafonds</i>	17
4.3.4	<i>Portes d'accès</i>	17
4.3.5	<i>Rampes d'accès pour véhicules</i>	17
4.3.6	<i>Equipement électrique</i>	17
4.4	CAGES D'ESCALIERS	17
4.4.1	<i>Sols des paliers</i>	17
4.4.2	<i>Murs</i>	17
4.4.3	<i>Plafonds</i>	17
4.4.4	<i>Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse</i>	17
4.4.5	<i>Chauffage, ventilation</i>	17
4.4.6	<i>Eclairage</i>	17
4.5	LOCAUX COMMUNS	17
4.5.1	<i>Garages à bicyclettes, voitures d'enfants</i>	17
4.5.2	<i>Buanderie collective</i>	17
4.5.3	<i>Séchoir collectif</i>	17
4.5.4	<i>Locaux d'entretien</i>	17
4.5.5	<i>Locaux sanitaires</i>	17
4.6	LOCAUX SOCIAUX	17
4.6.1	<i>Salle de bricolage</i>	17
4.6.2	<i>Salle de jeux et de réunions</i>	17
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	18
4.7.1	<i>Local de réception des ordures ménagères</i>	18
4.7.2	<i>Chaufferie</i>	18
4.7.3	<i>Sous-station de chauffage</i>	18
4.7.4	<i>Local des surpresseurs</i>	18
4.7.5	<i>Local transformateur E.D.F.</i>	18
4.7.6	<i>Local machinerie ascenseur</i>	18
4.7.7	<i>Local ventilation mécanique</i>	18
4.8	CONCIERGERIE	18
4.8.1	<i>Composition du local</i>	18
4.8.2	<i>Equipement divers</i>	18
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	19
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	19
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	19
5.2.1	<i>Equipement thermique de chauffage</i>	19
5.2.2	<i>Service d'eau chaude</i>	19
5.3	TELECOMMUNICATIONS	19
5.3.1	<i>Téléphone</i>	19
5.3.2	<i>Antennes TV et radio</i>	19
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	19
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	19

<p>NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>

5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	19
5.6.1	Comptages généraux.....	19
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.....	19
5.6.3	Colonnes montantes.....	20
5.6.4	Branchements et comptages particuliers.....	20
5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	20
5.7.1	Colonnes montantes.....	20
5.7.2	Branchement et comptages particuliers.....	20
5.7.3	Comptages des services généraux.....	20
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	20
5.8.1	Comptages des services généraux.....	20
5.8.2	Colonnes montantes.....	20
5.8.3	Branchement et comptages particuliers.....	20
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	21
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	21
6.1.1	Voirie d'accès.....	21
6.1.2	Trottoirs.....	21
6.1.3	Parkings visiteurs.....	21
6.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	21
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.....	21
6.3	ESPACES VERTS.....	21
6.3.1	Terrasse.....	21
6.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.....	21
6.3.3	Engazonnement.....	21
6.3.4	Arrosage.....	21
6.3.5	Bassins décoratifs.....	21
6.3.6	Chemins de promenade.....	21
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	21
6.4.1	Sol.....	21
6.4.2	Equipements.....	21
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	21
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble.....	21
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.....	21
6.6	CLOTURE.....	21
6.6.1	Des jardins privatifs.....	21
6.6.2	Avec les propriétés voisines.....	22
6.7	RESEAUX DIVERS	22
6.7.1	Eau.....	22
6.7.2	Gaz.....	22
6.7.3	Electricité (poste de transformation extérieur).....	22
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs.....	22
6.7.5	Egouts.....	22
6.7.6	Epuration des eaux.....	22
6.7.7	Télécommunications.....	22
6.7.8	Drainage du terrain.....	22
6.7.9	Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.....	22
7	DIVERS.....	23

NOTICE DESCRIPTIVE

HERIC / Le Parc de Charlotte

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.

Décapage de la terre végétale sur 20 cm environ sur l'emprise de la construction projetée.

Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.

Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.

Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol, les fondations seront de type semelles filantes et massif ou puits ancrés au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les façades sur rues et sur jardins seront réalisées en parpaings de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les façades recevront en finition un enduit monocouche projeté. Le coloris et la finition de l'enduit sont conformes au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.3 Murs pignons

Les murs de pignons extérieurs sont réalisés en parpaings de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les pignons recevront en finition un enduit monocouche projeté. Le coloris et la finition de l'enduit sont conformes au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)

Sans objet.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>
--

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs de refends situés entre circulation commune sont réalisés en parpaings semi-pleins de 20 cm d'épaisseur, enduit sur une face et doublage par plaque de plâtre et revêtus d'un complexe phonique (d'épaisseur et de performance conforme à la réglementation).

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Murs entre locaux privatifs contigus :

Les murs ou cloisons sont réalisés en ossature séparative à ossature double SAD 180 selon prescriptions du Maître d'œuvre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Selon calcul du Bureau d'Etudes Structures, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou en poutrelles précontraintes et hourdis béton avec dalle de répartition en béton ou dalle pleine de 20 cm d'épaisseur pour le plancher du rez-de-chaussée et 20 cm pour le plancher haut du niveau¹. La section utile des poutres sera déterminée suivant calcul du Bureau d'Etude Technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Sans objet.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux diverschauffés

Planchers ossature bois recouverts d'une étanchéité

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

- 1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1 Entre pièces principales

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10 mm et à structure alvéolaire de 30 mm.

- 1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10 mm et à structure alvéolaire de 30 mm.

1.5 ESCALIERS

- 1.5.1 Escaliers

Escaliers privatifs :

Les escaliers intérieurs des logements sont en bois exotique blanc (Hevéa ou Okoumé) avec limon ou crémaillère comprenant marches, contremarches, poteau droit, balustre droite et main courante.

- 1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

- 1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

- 1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Sans objet.

- 1.6.3 Conduits d'air frais

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

- 1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

- 1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

- 1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières et descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux en aluminium de type DAL'ALU comprenant éléments droits, coudes divers raccordées au réseau d'eaux pluviales de l'opération, selon permis de construire.

- 1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

- 1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

- 1.7.4 Branchements aux égouts

L'ensemble des eaux usées est raccordé à l'égout via un dispositif conforme au règlement sanitaire local selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en va de même pour les eaux pluviales lorsqu'elles sont raccordées.

1.8 TOITURES

- 1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

Charpente : en fermettes industrielles, traitées fongicide et insecticide, suivant plan de charpente.

Saillies de toit : Caisson en pied de toiture habillé en PVC de couleur conforme au permis de construire.

Couverture : ardoise artificielle.

Couverture locaux annexes en bac acier ou PLX. Modèle et couleur conformes au permis de construire.

Accessoires : Rives, tuiles faîtières.

Fenêtre de toit : Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Sans objet.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture sur des sorties de toit adaptées.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

- Pièces principales situées au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

- Pièces principales situées au niveau 1 :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Salles d'eau situées au rez-de-chaussée : revêtements de sol traités en carrelage 30 x 30 cm antidérapant – pose collée. Plinthes assorties. Teinte choisie par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre

Cuisine des logements situés au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Pièces de service des logements situés au niveau 1 et au niveau 2 :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

2.1.3 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Sans objet.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale format 25 x 40 cm, coloris selon choix de coloris retenus par le Maître d'œuvre :
- Au pourtour de la douche/baignoire sur une hauteur de 200 cm à partir du niveau de sol,

2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>
--

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés en plaques de plâtre de 13 mm fixées sur un contre-lattage métallique.

A l'étage, les plafonds sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre (2 plaques de 13 mm ou 1 plaque 18 mm traitée) posées sur ossature métallique. Les plafonds sont doublés par une couche de laine (de performance conforme à l'étude thermique) pour assurer l'isolation.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Les vitrages des fenêtres de salle d'eau et de salle de bain seront dépolis.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvrés par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre. Les volets roulants des ouvertures dont la largeur est supérieure à 1,80 m seront motorisés.

2.5.2 Pièces de service

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvrés par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries en bois ou en métal selon

prescription du Maître d'œuvre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 83 cm, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant en acier 15/10è ou en bois peint ou galvanisé double face, d'un ouvrant à recouvrement de 52 mm d'épaisseur constitué de deux coquilles en acier galvanisé double face 70/100è apprêté époxy, avec un cadre intérieur inerte en matériau reconstitué, à une âme composite résistante au feu, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pênes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles et d'un habillage de base par moulures extérieures en aluminium extrudé peint.

Quincaillerie :

- Porte : bec de cane avec serrure à cylindre.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Dimensions suivant emplacement : 205 x 73 cm, 205 x 63 cm, 205 x 53 cm

Quincaillerie :

- Portes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Dans tous les cas où l'allège des baies est inférieure à 0.90 m, l'ouverture est munie d'une barre d'appui métallique selon plan permis de construire.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en PVC sont livrées aspect fini.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture glycérophtalique (coloris selon permis de construire).
Les volets sont en Polychlorure de vinyle (PVC) livrés aspect fini.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Les garde-corps sont peints de deux couches de peinture glycérophtalique mate. (coloris selon permis de construire).

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres et murs.

Toutes les pièces apparentes de charpente sont peintes de deux couches de peinture acrylique (coloris selon permis de construire).

2.8.1.5 Sur béton

Appuis de fenêtres recouverts d'une bavette en aluminium laqué, coloris conforme au permis de construire.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>
--

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Peinture blanche en deux couches avec finition satinée de type B sur l'ensemble des menuiseries, à l'exception de l'escalier. Lasure deux couches sur l'ensemble de l'escalier.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec finition velours de type B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture blanche en deux couches avec finition mate de type B.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

2.8.4.2 Sur plafonds
Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers
2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie
Les évier en inox, selon plan, avec égouttoir et robinetterie mitigeuse conforme à la norme française (NF).

2.9.1.2 Appareils et mobilier
Meubles sous-évier en mélaminé blanc avec deux portes ou emplacement lave-vaisselle suivant plan.

2.9.1.3 Evacuation des déchets
Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge
Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie
2.9.2.1 Distribution d'eau froide
La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage
Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle
La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par une chaudière hybride associant une chaudière gaz à condensation et une pompe à chaleur split Inverter de performance conforme à l'étude thermique.

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.4 Evacuations
Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC. Ce réseau est isolé acoustiquement ou encastré dans la dalle.

2.9.2.5 Distribution de gaz
La desserte en gaz est assurée pour la cuisine (robinet ROAI). L'acquéreur devra se conformer strictement à la réglementation en vigueur pour ce qui est du raccordement des appareils. Il devra notamment laisser le robinet d'arrêt gaz accessible y compris lors de la pose d'éléments meublants.

2.9.2.6 Branchements en attente
Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et/ou lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine et la salle de bains selon les plans.

2.9.2.7 Appareils sanitaires
Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

Douche :

- Salles d'eau situées au rez-de-chaussée :
les douches seront traitées en douche à l'italienne carrelée y compris douchette, flexible, mitigeur et barre de fixation, selon réglementation PMR.

Baignoire :

- Salles de bain principales situées au niveau 1 : Baignoire en acier émaillé de dimensions conformes aux plans intérieurs des logements.

Meuble vasque : Les salles de bain principales sont équipées d'un meuble vasque de type BAINPRIMO SP de chez NEOVA ou équivalent avec portes de 600 mm avec miroir et applique LED – plan vasque moulé blanc.

Lavabo : sur colonne – grès émaillé blanc

Cuvette toilette : cuvette en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc à 2 vitesses.

2.9.2.8 Robinetterie
L'ensemble des robinetteries est de type mitigeuse conforme à la norme française (NF).
Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

2.9.2.9 Accessoires divers

Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants.

Coupure de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique.
Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections luminaire) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées dans les logements, sous fourreau dans les celliers et locaux vélos.

Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée

Point lumineux au-dessus lavabo et évier.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 15-100 (version en vigueur).

Nombre et implantation des équipements selon plan.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

La production de chaleur est assurée par chaudière hybride associant une chaudière gaz à condensation et une pompe à chaleur split Inverter de performance conforme à l'étude thermique.

Le transport des calories est assuré par une installation bi tubes en polyéthylène réticulé ou cuivre encastré en dalle.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 5°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces ou la réglementation en vigueur l'impose.

Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>
--

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales, ainsi que les salles de d'eau secondaires et cuisines.

Les salles de bains principales sont équipées de radiateurs sèche-serviettes

2.9.4.4 Conduits de fumée

Evacuation des gaz brûlés de chaudière par ventouse située en façade.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable individuelle (performance conforme à l'étude thermique) avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.

L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.

L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute. Les débits extraits dans chacune des pièces sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Les placards et penderies sont aménagés d'une étagère en bois aggloméré mélaminé blanc avec une tringle.

Les placards de largeur inférieure à 1 m sont équipés de 3 étagères en mélaminé blanc.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV

Deux prises RJ45 (une dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées à une antenne commune située dans les combles, assurant la réception des chaînes TNT. Les prises d'antenne seront distribuées par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages maçonnés ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est installée dans chaque pièce principale. L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire dans le coffret DTI de chaque logement.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

L'ouverture de la porte d'entrée principale de l'immeuble U100 est commandée à partir des appartements situés à tous les niveaux, par interphone à déclencheur par système VIGIK de type URMET ou équivalent, centrale contrôle d'accès, lecture écriture.

Deux badges par logement.

2.9.7 Autres équipements

Les salles de bain principales seront équipées d'un miroir avec bandeau lumineux au-dessus du meuble vasque.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 RANGEMENTS EXTERIEURS

3.1.1 Murs et cloisons

Les murs des annexes sont réalisés en structure bois recouverte d'un bardage en bois conformément au permis de construire. La face intérieure est laissée brute.

3.1.2 Plafonds

Brut de charpente et de couverture

3.1.3 Sols

Dalle béton finition brute

3.1.4 Portes d'accès

Porte métallique recouverte de deux couches de peinture acrylique satinée de couleur conforme au permis de construire.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKING COUVERT

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Voie d'accès aux parkings et places de parkings réalisés en enrobé ou béton balayé ou revêtement perméable selon permis de construire.

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

Traçage selon plan permis de construire.

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Traçage au sol du numéro de la place de stationnement.

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)

Sans Objet.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- 4.1.1 Sols
Sans objet.
- 4.1.2 Parois
Sans objet.
- 4.1.3 Plafonds
Sans objet.
- 4.1.4 Eléments de décoration
Sans objet.
- 4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble
Sans objet.
- 4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets
Sans objet.
- 4.1.7 Tableau d'affichage
Sans objet.
- 4.1.8 Chauffage
Sans objet.
- 4.1.9 Equipement électrique
Sans objet.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

- 4.2.1 Sols
Sans objet.
- 4.2.2 Murs
Sans objet.
- 4.2.3 Plafonds
Sans objet.
- 4.2.4 Eléments de décoration
Sans objet.
- 4.2.5 Chauffage
Sans objet.
- 4.2.6 Portes
Sans objet.
- 4.2.7 Equipement électrique
Sans objet.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

- 4.3.1 Sols
Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

4.3.2 Murs
Sans objet.

4.3.3 Plafonds
Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès
Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules
Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique
Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers
Sans objet.

4.4.2 Murs
Sans objet.

4.4.3 Plafonds
Sans objet.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de lapaillasse
Sans objet.

4.4.5 Chauffage, ventilation
Sans objet.

4.4.6 Eclairage
Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Les sols seront bruts.

Les murs seront réalisés en parpaings ou en ossature bois et recouverts d'un enduit monocouche à finition grattée ou matricée ou d'un bardage bois à lames verticales selon le permis de construire. L'intérieur des murs est brut.

Les plafonds seront bruts de charpente et de couverture.

L'éclairage est assuré par une applique lumineuse commandée par détecteur de présence.

4.5.2 Buanderie collective
Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif
Sans objet.

4.5.4 Locaux d'entretien
Sans objet.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte</p>
--

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères.
Sans objet.

4.7.2 Chaufferie
Sans objet.

4.7.3 Sous-station de chauffage
Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs
Sans objet.

4.7.5 Local transformateur E.D.F.
Sans objet.

4.7.6 Local machinerie ascenseur
Sans objet.

4.7.7 Local ventilation mécanique
Sans objet.

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local
Sans objet.

4.8.2 Equipement divers
Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

Sans objet. 5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet. 5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet. 5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet. 5.2.1.5 Colonnes montantes

5.2.2 Service d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.1 Production d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet. 5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.2.4 Comptage général

Sans objet. 5.2.2.5 Colonnes montantes

5.3 TELECOMMUNICATIONS

Sans objet. 5.3.1 Téléphone

Sans objet. 5.3.2 Antennes TV et radio

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

Sans objet. 5.6.1 Comptages généraux

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe)

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

5.6.3 Colonne montante
Sans objet

5.6.4 Branchement et comptage particuliers

Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux.
Depuis les coffrets implantés en façade ou en pignon.

Le réservataire aura à faire et à prendre à sa charge la demande de pose et d'abonnement des compteurs. Le réservataire aura à assurer la mise en œuvre et la coordination liés à cette pose (réception de colonne, identification des arrivées, accès aux logements...).

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonne montante
Sans objet.

5.7.2 Branchement et comptage particuliers

Depuis les coffrets implantés en façade ou en pignon.

Mise en service groupée par le réservataire. Le gaz restera en service un mois afin que le futur occupant contacte un fournisseur et contracte son abonnement (première ouverture de compteur).

5.7.3 Comptage des services généraux
Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux
Sans objet

5.8.2 Colonne montante
Sans objet.

5.8.3 Branchement et comptage particuliers
Depuis les coffrets implantés en façade.

Mise en service groupée par le réservataire. L'électricité restera en service un mois afin que le futur occupant contacte un fournisseur et contracte son abonnement (première ouverture de compteur).

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès
Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.2 Trottoirs
Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs
Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours
Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Terrasse
Sans objet

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Les clôtures sont doublées d'une haie végétale selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.3 Engazonnement

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale reliée au tableau de chaque logement.

6.5.2 Signalisation coté Jardin

Sans objet.

6.5.3 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6 CLOTURE

6.6.1 Des jardins privatifs

Clôture par grillage souple à maille soudée plastifié gris anthracite, hauteur 1m20, doublée d'une haie ; implantation selon plan permis de construire.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Clôture par grillage souple à maille soudée plastifié gris anthracite, hauteur 1m20, doublée d'une haie ; implantation selon plan permis de construire.

6.7 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUET

6.7.1 Boîtes aux lettres et à paquet

Boîtes aux lettres métalliques en groupe collectif recevant un habillage bois selon permis de construire. Elles sont agréées par le concessionnaire.

6.8 RESEAUX DIVERS

6.8.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.8.2 Gaz

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.8.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Entre les bornes du disjoncteur et la canalisation du distributeur.

NOTICE DESCRIPTIVE HERIC / Le Parc de Charlotte
--

6.8.4 Postes d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.8.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.8.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.8.7 Télécommunications

Les canalisations pour le réseau téléphonique seront réalisées en conformité avec les règlements de France Telecom.

Elles seront constituées de tubes PVC, posés en nappe et reliant les chambres de tirage des différents modèles normalisés. Les branchements seront réalisés jusqu'aux constructions.

6.8.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.8.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

